

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

ÉFAI – 020761 – AFR 25/030/02

Informations complémentaires sur l'AU 177/02 (AFR 25/013/02 du 13 juin 2002) et suivante (AFR 25/017/02 du 28 juin 2002)

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES DE TORTURE / USAGE ABUSIF DE LA FORCE PAR LA POLICE

ÉTHIOPIE

Birru Bale (h), ancien haut fonctionnaire de la zone de peuplement sidama

Tamire Tessema (h)

Tesfaye Adola (h)

Basha Bariso (h)

Tamru Debessa Shire (h), membre du conseil de la zone de peuplement sidama

Samuel Gerasa Sanchamo (h), fonctionnaire chargé de l'agriculture régionale

Petros Chama (h), employé municipal

Alemu Esayas Ataro (h), inspecteur de police

Seyoum Sunbaso (h), chauffeur

Yakob Shefe Buche (h), 15 ans, élève

Samuel Efo Aneso (h), 20 ans, élève

Hatiya Ware Guto (h), enseignant

Tesfaye Genbusa (h), commerçant

Matewos Letimo Yona (h), fermier

Solomon Shemana Lala (h), salarié de l'Association pour le développement des Sidama

Alemu Negussie Gasara (h), salarié de l'Association pour le développement des Sidama

ainsi que de très nombreuses autres personnes, dont des enfants

Londres, le 3 décembre 2002

Birru Bale, de même que la plupart des autres personnes dont le nom figure ci-dessus, a été libéré. Néanmoins, un certain nombre de personnes sont toujours détenues.

Des centaines de personnes – parmi lesquelles figurent celles mentionnées ci-dessus – ont été arrêtées en mai et juin dernier dans la ville d'Awassa, qui est la capitale de la région des Peuples, nations et nationalités du sud, où se trouve une zone de peuplement essentiellement habitée par des membres de la « nationalité » (ou groupe ethnique) sidama. Leur interpellation est intervenue à la suite d'une manifestation organisée à Awassa le 24 mai, au cours de laquelle des policiers et des membres de l'armée fédérale ont ouvert le feu sur des manifestants non violents, faisant au moins 25 morts ainsi que de nombreux blessés.

Au début du mois d'août, la Cour suprême de la région des Peuples, nations et nationalités du sud a ordonné à la Commission fédérale de la police d'améliorer le traitement réservé à de très nombreux détenus soupçonnés d'avoir pris part à la manifestation du 24 mai. Après avoir examiné une plainte déposée par 50 détenus qui ont déclaré que des policiers les passaient régulièrement à tabac au milieu de la nuit, la Cour suprême a mis en garde cette Commission contre les violations des droits humains perpétrées sur des suspects placés en garde à vue.

Au mois de septembre, l'Union européenne a envoyé une délégation à Awassa et à Tepi (une autre ville de la région des Peuples, nations et nationalités du sud, qui a été le théâtre de nombreux homicides), afin que celle-ci mène sa propre enquête sur les événements qui se sont produits dans la région. L'Union européenne a condamné ces homicides et a exercé des pressions sur les autorités éthiopiennes pour les amener à conduire des investigations impartiales sur ces événements.

Selon certaines sources, le 18 octobre, le Premier ministre Meles Zenawi s'est engagé à lutter contre les violations des droits humains telles que celles qui ont été perpétrées dans la ville d'Awassa, où des coups de feu ont été tirés sur des manifestants non violents. Il a déclaré que le gouvernement prendrait des mesures contre les responsables de la région qui pourraient être impliqués

dans les homicides. Amnesty International a reçu des informations selon lesquelles des membres du gouvernement fédéral avaient ordonné aux forces de sécurité de faire feu sur les manifestants. Elles indiquaient également que les forces de sécurité fédérales avaient elles aussi pris part à la fusillade. L'organisation de défense des droits humains continue de suivre de près l'évolution de la situation et d'exercer des pressions sur les autorités éthiopiennes pour les amener à ouvrir une enquête indépendante et impartiale sur les homicides.

**Merci beaucoup à tous ceux qui sont intervenus dans le cadre de cette affaire.
Amnesty International suivra de près l'évolution de la situation des personnes maintenues en détention,
et fera appel à des méthodes d'action à plus long terme pour intervenir en leur faveur.**

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI - IS documents
Vous pouvez également consulter le site Internet des ÉFAI : www.efai.org*